

13.—Employés du Service Civil et dépenses globales en salaires et gages, par ministère et branche principale, mars 1940 et mars 1941—fin

Ministère et branche	Mars 1940		Mars 1941	
	Nom- bre	Rémuné- ration	Nom- bre	Rémuné- ration
	nomb.	\$	nomb.	\$
Postes—1				
Administration centrale.....	937	119,405	1,082	131,146
Service extérieur.....	11,920	4,828,489	12,078	4,589,367
Totaux, Postes.....	12,857	4,947,894	13,160	4,720,513
Conseil Privé—				
Bureau du Conseil Privé.....	21	3,969	19	3,812
Nominations de guerre.....	1	250	4	307
Bureau du Registraire des Ordres en Conseil.....	1	115	1	115
Imprimerie Nationale et Papeterie.....	665	101,723	709	110,216
Travaux Publics—				
Administration centrale.....	261	48,670	258	47,912
Service extérieur.....	3,989	390,506	4,280	379,338
Totaux, Travaux Publics.....	4,250	429,176	4,538	427,250
Royale Gendarmerie à Cheval.....	127	281,800	251	322,707
Secrétaire d'Etat.....	408	62,840	423	65,255
Surintendant des banqueroutes.....	13	2,437	11	2,022
Sénat.....	79	11,947	140	18,242
Etablissements des soldats sur la terre.....	265	38,907	258	41,832
Commerce—				
Quartier général et branches diverses.....	74	12,794	81	12,804
Commission des grains.....	621	106,291	622	109,168
Bureau Fédéral de la Statistique.....	552	65,804	576	64,850
Poids et mesures.....	148	21,062	149	21,156
Gaz et électricité.....	105	17,729	111	17,942
Office des Renseignements Commerciaux.....	102	48,392	103	48,127
Bureau cinématographique.....	30	4,841	32	5,155
Expositions.....	20	3,993	20	3,682
Élévateurs du Gouvernement canadien.....	143	19,517	129	16,925
Commission canadienne de la marine marchande.....	6	839	9	1,296
Commission Nationale du cinématographe.....	2	-	7	1,445
Totaux, Commerce.....	1,801	301,262	1,839	302,550
Transports—				
Administration centrale.....	5,313	573,771	5,504	627,334
Commission des transports.....	101	23,050	100	23,950
Totaux, Transports.....	5,414	596,821	5,604	651,284
Grands totaux.....	49,656	10,288,025	66,937	11,915,571

¹ Les statistiques ne comprennent pas un certain nombre de bureaux de poste non comptables. Il convient de noter aussi que les dépenses des bureaux de poste sont contre-balancées par les recettes; voir texte, p. 954. ² Non établi l'année fiscale 1940.

Section 10.—Paris de courses

Par la modification apportée en 1920 à l'article 235 du code criminel, le contrôle des paris de courses, d'après le système du pari mutuel, tombe sous la juridiction du Ministère de l'Agriculture. Le système est entré en vigueur au cours de la saison de 1921. Le contrôle effectif est exercé par la Gendarmerie Royale depuis la saison de courses de l'année 1921. Les statistiques en sont connues depuis 1924 et sont données à la p. 1104 de l'Annuaire de 1940 pour 1924-29 et à la p. 983 de l'Annuaire de 1941 pour 1930-39. Comme elles sont publiées dans le rapport annuel du Ministère de l'Agriculture, elles seront omises des éditions futures de l'Annuaire du Canada.